

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21082343

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne

le 02/07/2021

N° d'entreprise **0433 284 647**

Nom

(en entier)

(en abrégé)

**EXPLOITATIONS FORESTIERES PHILIPPE CORNET
EXPLOITATIONS FORESTIERES PHILIPPE CORNET**

Forme légale **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège **RUE DE BARVAUX 1 6990 HOTTON**

Objet de l'acte : REELECTION DES ADMINISTRATEURS SORTANTS

BUREAU

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Philippe Cornet.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

A/Actionnaires

Les actionnaires présents ou représentés par procuration sont mentionnés à la liste de présence ci-jointe qui a été signée avant l'assemblée par chaque associé ou porteur de procuration.

La liste de présence indique que toutes les actions sont présentes ou représentées et que ce fait est reconnu exact par le bureau.

B/ Administrateurs

Sont également présents ou représentés les administrateurs de la société, à savoir Monsieur Philippe Cornet et Madame Vanden Borre Catherine.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT

Le président expose ce qui suit :

I. Ordre du jour :

...

5. Réélection des administrateurs sortants

...

II. Vérification de la régularité des convocations

Tous les actionnaires étant présents ou représentés à l'assemblée, il n'est pas nécessaire de vérifier l'accomplissement des formalités légales pour la convocation de cette assemblée.

III. Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée qui se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS

...

5.1. L'Assemblée procède à la réélection des administrateurs sortants, Monsieur Philippe Cornet et Madame Catherine Vanden Borre, pour un nouveau terme de six ans prenant cours le 9 juin 2020. Ces mandats sont rémunérés.

A l'unanimité, le conseil décide également de réélire Monsieur Philippe Cornet comme administrateur-délégué, qui accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à vingt heures.

Signatures

Le président

Philippe Cornet

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2021 - Annexes du Moniteur belge